



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRAL ET DES SECTIONS DE VOTE
POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AUX CONSEILS CENTRAUX
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**
- SCRUTINS DES 12 ET 13 FÉVRIER 2020

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 29/11/2019,

Vu l'arrêté électoral du 16/12/2019 portant organisation de l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté complémentaire n°1 du 06/01/2020,

Vu l'arrêté électoral du 10/01/2020 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté électoral du 31/01/2020 portant actualisation à cette date des listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté électoral du 10/02/2020 portant actualisation à la date du 10/02/2020 des listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

➤ En application des dispositions de l'article 11 de l'arrêté susvisé du 16/12/2019 la composition des sections de vote et du bureau de vote central, pour les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins des 12 et 13/02/2020) est arrêtée comme suit:

1.1 – Composition de la section de vote ouverte le 12/02/2020, de 08h00 à 16h00, sur le site du centre universitaire du Pin d'Agen:

- *Présidente de la section de vote:*
LEDUC Noémie.
- *Assesseurs (par ordre alphabétique):*
CREUNET Loucia ;
KONIECZNY Augustin.

1.2 – Composition de la section de vote ouverte le 12/02/2020, de 08h00 à 16h00, sur le site de Renaudel:

- *Présidente de la section de vote:*
ERTLE Hélène.
- *Assesseurs (par ordre alphabétique):*
BALAIS Ellule (suppléant : VEZIEN Rayan) ;
PAREDES FANTOZZI Louise (suppléant : RIOLI Nil).



1.3 – Composition du bureau de vote central ouvert le 12/02/2020, de 08h00 à 18h00, et le 13/02/2020 de 08h00 à 18h00 au siège de l'Université Bordeaux Montaigne:

- *Présidente du Bureau de vote:*
BARBOTIN Marlène.
- *Assesseurs (par ordre alphabétique):*
DAGNEAU Kévin.
FRAISE Emilie

ARTICLE 2:

Le bureau de vote central désigné à l'article 1.3 du présent arrêté est chargé de procéder au dépouillement du scrutin à l'issue du 2^{ème} jour des élections (le 13/02/2020, après l'heure de clôture du scrutin). Il désignera au moins trois scrutateurs parmi les électeurs.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration) ; sur le site Renaudel (1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 4:

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Mme la rectrice de l'Académie de Bordeaux.

Fait à Pessac, le 10 février 2020.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.